

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
03/07/2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet à
18 heures 30, le Conseil Municipal de la
Commune de BOUSSENS dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur
SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU
(Proc.), Mme AIMONE-CAT (Proc.), MM. LIVOTI,
AMOUROUX, Mme DALLA-ZANNA (Proc.), MM.
ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS (Proc.),
Mme AGUILA.

Absents excusés :

Mme GRANGE (Proc. Mme DALLA- ZANNA)
M. EVIN (Proc. Mme AIMONE-CAT)
Mme COURTOUX (Proc. M. DESHONS)
Mme SANDY (Proc. M. RAMEAU)

D.C.M. N° 6-7

Prime exceptionnelle « COVID-19 »

Monsieur CELLIER Jérôme a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que durant la période de confinement
seuls deux agents communaux ont exercé leur fonction tous les jours.

Monsieur le Maire propose que ces agents soient récompensés par le versement
d'une prime exceptionnelle d'un montant de 500 € par agent.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil
Municipal

D E C I D E à l'unanimité des membres présents

- de verser au mois de juillet une prime exceptionnelle d'un montant individuel de 500 €
aux agents ayant continué à exercer leurs fonctions tous les jours, sans exception, en
période de confinement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Affiché le 16.07.2020

Pour extrait conforme,

En Mairie, le 15 juillet 2020

Le Maire,

Christian SANS

